

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Décembre 2016, après convocation légale reçue le 7 décembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE,, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Arlette GARFAGNINI, (pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR),
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),
Mme Sylviane VERGIER, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

Etaient Absents non représentés :

M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Adhésion des Communes Bédarrides et Sorgues – Reprise des compétences
Economique, Voirie, Ordures Ménagères, Hydrauliques, SPANC exercées par la
CCPRO**

Monsieur Christian GROS, Président, indique à l'assemblée que suite à l'adhésion des communes de Bédarrides et Sorgues, conformément à nos statuts, et aux dernières évolutions législatives (loi NOTRe), la CCSC va exercer en lieu et place de la CCPRO les compétences, Economique, Tourisme, Aires d'accueil des Gens du Voyage, Ordures Ménagères, Voirie, Hydrauliques, SPANC... à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les communes de Bédarrides et Sorgues

Considérant l'arrêté du préfet, en date du 14 septembre 2016 portant le périmètre de la communauté de communes « les sorgues du comtat » étendu aux communes de Sorgues et Bédarrides,

Vu les délibérations de la CCPRO qui autorise le Président à signer les procès-verbaux de transfert de biens aux deux communes sortantes,

Vu les délibérations concordantes des communes de Bédarrides et Sorgues,

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Vu les articles L5211-5 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 6 décembre 2016,

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE de prendre en charge la voirie, les ouvrages et le matériel nécessaires à l'exercice des compétences Economie, Voirie, Ordures Ménagères, Hydrauliques, SPANC

AUTORISE le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition

DECIDE de prendre en charge les participations aux différents syndicats pour la mise en œuvre de certaines compétences

PRECISE que l'ensemble des contrats souscrits dans la cadre de ces compétences seront repris de plein droit à la communauté de communes, et feront l'objet d'un avenant de transfert

AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire au transfert

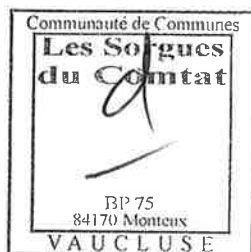
PRECISE que la communauté de communes pourra être amenée à délibérer à nouveau pour reprendre les locaux de l'Aire des gens du Voyage, la Déchetterie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 21/12/2016
Affiché le : 21/12/2016